

Banque du Canada, si l'on prive les institutions provinciales des leviers de commande leur permettant de s'épanouir et de faire en sorte...

M. le président: Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est terminé.

(Traduction)

M. Greene: Monsieur le président, je voudrais saisir cette occasion pour dire quelques mots au sujet de la résolution. Je suis particulièrement heureux de le faire non seulement parce que j'ai eu l'honneur de faire partie du comité de la banque et du commerce au cours de la dernière session, mais encore à cause du travail que nous avons fait jusqu'ici au comité mixte du crédit à la consommation dont j'ai l'honneur d'être coprésident. A mon avis, rien de ce que le comité a étudié relativement au crédit n'avait été débattu à la Chambre auparavant. Dans la mesure où la question des banques est au cœur du problème du crédit à la consommation, il conviendrait, me semble-t-il, d'aborder ici à l'occasion de cette résolution certaines questions soulevées au comité.

Je voudrais rappeler tout d'abord les conseils que Polonius a donné à son fils. Nous nous souvenons tous de ces paroles célèbres et immortelles du 1^{er} acte, scène III, de Hamlet:

Ne sois ni prêteur ni emprunteur. Car qui prête perd souvent son ami et son argent, et qui emprunte émousse le tranchant de l'économie.

S'il en est ainsi, monsieur le président, les Canadiens n'ont plus guère d'amis et sont bien à plaindre. Les statistiques indiquent que les prêts, surtout ceux aux consommateurs, ont augmenté considérablement au cours des dernières années. Cependant, au cours de l'année qui a suivi la fin de la Seconde Guerre mondiale, la totalité des emprunts des consommateurs canadiens s'est élevée à environ un demi-milliard de dollars. En 1963, l'année pour laquelle nous possédons les statistiques les plus récentes, cet emprunt s'est élevé à quelque 5 milliards de dollars. Je crois que ces chiffres indiquent l'importance de l'emprunt et du crédit au consommateur, qui sont liés à la loi sur les banques et à son importance pour notre économie.

• (8.40 p.m.)

Je signalerai que durant cette période, lorsqu'il y eut baisse des emprunts de la part des consommateurs, l'économie a fléchi parallèlement. Des industries telles que celles des ventes au détail et de l'automobile, à partir de la fabrication jusqu'à la vente, en souffrieraient considérablement si le montant et l'extension du crédit ne pouvaient se développer au cours des années. Fait à noter, les nom-

breux mémoires présentés à notre comité par bien des institutions et représentants de ces institutions l'ont été par les créateurs du crédit à la consommation, par ceux qui vendent du crédit à la consommation, plutôt que par ceux qui l'achètent, les emprunteurs eux-mêmes. J'ai donc pu acquérir une idée déformée de la question, ayant entendu plus de prêteurs que d'emprunteurs. Cependant, je signalerais qu'il existe de très graves problèmes dans ce domaine, des problèmes essentiels qui, selon moi, peuvent changer davantage la vie de chaque Canadien, et toucher plus son foyer et sa famille que certaines autres questions plus relevées dont nous discutons parfois en cette enceinte, comme les affaires extérieures, par exemple, peut-être plus importantes, mais qui préoccupent moins, dans l'immédiat, le propriétaire moyen au Canada.

Ne l'oublions pas, monsieur le président, on s'efforce sans relâche de convaincre le consommateur que le crédit lui est indispensable, qu'il lui faut emprunter chaque jour et à toute heure du jour. En mobilisant les moyens de communication, on lui dit qu'emprunter est une affaire de rien, qu'il lui suffit de se rendre au magasin pour se procurer tout ce qu'il veut. C'est à prendre tout de suite et à payer plus tard. Telles sont les idées qu'on cherche continuellement à lui ancrer dans l'esprit.

Voilà qui se traduit plus ou moins dans les chiffres sur le crédit à la consommation que j'aimerais maintenant vous citer. Ils sont répartis selon les divers genres d'institutions qui offrent ce qu'on appelle le crédit à la consommation. Les plus grandes sont évidemment les banques à charte, sur lesquelles portent la résolution. Mais ces chiffres indiquent aussi le développement d'autres entreprises de crédit à la consommation. Je m'en tiens à la statistique même et à la croissance qui s'est produite entre 1955 et 1963.

En 1955, les sociétés de financement des ventes à tempérament ont accordé quelque 599 millions de crédit aux consommateurs canadiens; en 1963, la somme atteignait 873 millions. Les sociétés de prêts aux consommateurs qui accordent du crédit à tempérament ont prêté 215 millions en 1955 et 808 millions en 1963. Les banques à charte ont fourni 351 millions en 1955 et 1,432 millions en 1963. Cette comparaison montre, monsieur le président, que les banques à charte ont envahi le domaine du crédit à la consommation au point où ce sont elles qui accusent la plus forte augmentation parmi tous les établissements qui ont accordé du crédit à la consommation pendant cette période. C'est le député de Medicine-Hat, je crois, qui dans son discours a reproché aux banques à charte de ne pas vouloir répondre aux besoins du consommateur. Autrefois, c'était bien vrai.